

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°133/2025

Communauté de Communes Nièvre et Somme
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55

Membres titulaires présents : 36

Membres votants : 43

L'an Deux mille vingt-cinq, le lundi 24 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le lundi 17 novembre, s'est réuni au siège de la CCNS à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEPOIX, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY,
Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, MAUGER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC J-M.

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes CHEVALIER, LEBRUN, CAPRON, MINET, ALEXANDRE A.,
Mrs DE LIMERVILLE, CARLIER, VIGNON, ALEXANDRE E., LEULIER, GAILLARD, COLOMBEL, CARPENTIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, OLIVIER, LOUETTE, BOULLET, LEBLANC D.

Pouvoirs :

Mme LEBRUN donne pouvoir à Mme DIRUY
Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA
Mme ALEXANDRE A. donne pouvoir à Mme CERNEY
Mr CARLIER donne pouvoir à Mme LEPOIX
Mr DE LIMERVILLE donne pouvoir à Mr DELATTRE
Mr GAILLARD donne pouvoir à Mr DELAFOSSE
Mr OLIVIER donne pouvoir à Mr WALIGORA

Secrétaire de séance : Mme ROUSSEL

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'IME DU VAL DE NIEVRE

La séance étant ouverte,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence culturelle,

L'IME du Val de Nièvre, géré par l'association PEP80, a pour mission d'accueillir et d'accompagner des jeunes présentant des troubles de l'efficience intellectuelle avec ou sans troubles associés. Pour certaines personnes accueillies, la musique peut être un média qui contribue à leur épanouissement.

L'IME du Val de Nièvre propose donc dans le cadre de ses missions d'accompagnement des personnes accueillies, en situation de handicap, un partenariat avec l'école de musique de la CCNS pour bénéficier de leur compétence et leur technicité en matière de :

- chants, chorales,
- musique assistée par l'ordinateur (MAO),
- petites percussions,
- danse Brésilienne et percussion corporelle.

Les supports de médiation proposés par l'école de musique favorisent l'épanouissement et l'expression des jeunes accueillis.

Les objectifs de la participation des jeunes au projet de partenariat avec l'école de musique sont :

- découvrir les instruments de musique,
- utiliser la médiation musicale comme levier et ou support favorisant les apprentissages et l'épanouissement,
- apprendre la patience, l'écoute et l'attention aux autres,
- adapter son comportement à l'environnement et au contexte,
- développer la confiance et la maîtrise de soi,
- développer sa créativité,
- entretenir un projet commun sur le groupe (cohésion, échange, etc.),
- partager entre participants.

Les prestations de l'école de musique de la CCNS seront assurées par 3 intervenantes professionnelles salariées de la CCNS. Les interventions de l'école de musique de la CCNS s'adresseront aux jeunes inscrits dans les 5 classes de l'IME.

L'établissement IME du Val de Nièvre accueillera les musiciennes intervenantes professionnelles de l'école de musique sur le site de Ville Le Marclet ou au Collège-Lycée Alfred Manessier.

Les prestations (cours, interventions, concerts, spectacles...) de l'école de musique seront prises en charge par la CCNS ce qui participe à sa mission de sensibilisation d'éducation et d'enseignement, et à sa politique en faveur de l'inclusion.

Monsieur le Vice-Président propose donc d'autoriser à signer une convention de partenariat avec l'IME du Val de Nièvre pour formaliser ces interventions.

Cette convention prendra effet au 1er Décembre 2025 pour s'achever le 30 septembre 2026 avec possibilité de tacite reconduction.

Ouïe la proposition du Vice-Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec l'IME du Val de Nièvre, géré par PEP 80 et l'Ecole de Musique Intercommunale,
- DIT que les prestations (cours, interventions, concerts, spectacles...) de l'école de musique seront prises en charge par la CCNS,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 27 novembre 2025 et de sa publication le 1^{er} décembre 2025.

